



REGLEMENT DE LA FINALE REGIONALE FUTSAL U15 et U18

ARTICLE 1 –TITRE

La LFHF organise une épreuve intitulée « finales régionales futsal pour les catégories U15 et U18 »

ARTICLE 2 - ORGANISATION

La commission régionales des compétitions jeunes est chargée de l'organisation.

ARTICLE 3 -ENGAGEMENTS

Les finales sont exclusivement ouvertes aux districts organisant des épreuves futsal dans les catégories U15 et U18 sous réserve que ces compétitions se déroulent au minimum sur 3 journées sous forme de plateaux ou autres formules avec au minimum 5 clubs engagés pour la dite compétition.

Chaque district désigne le club qui participera à ces finales soit un club pour les U15 et un club pour les U18. Un club n'ayant pas participé à une compétition futsal de son district ne peut avoir accès à ces finales.

ARTICLE 4 - EPREUVE

Les finales régionales se déroulent sur une même journée sous forme de mini-championnat quel que soit le nombre de clubs présents.

Le temps de jeu est défini en fonction du nombre de clubs dans le respect des règlements de futsal. Le planning des rencontres est défini par la commission du football diversifié.

Les clubs représentant les districts doivent être présents 45 minutes avant le début de l'épreuve

Le mini-championnat se déroule de 10H00 à 17H30, entrecoupé d'une pause de 12h00 à 14h00.

Le temps de jeu cumulé de chaque équipe ne pourra excéder :

45 minutes pour les U15

60 minutes pour les U18

Le tirage au sort de l'ordre des matchs est défini par la commission et transmis aux clubs 15 minutes avant le début du mini-championnat

Les clubs pourront consulter le suivi des résultats.

Une feuille de match papier est établie pour chaque rencontre.

Un arbitre sera présent à la table de marque pour le contrôle du temps de jeu

La cotation sera la suivante :

Match gagné : 3 points

Match nul : 1 point

Match perdu : 0 point

En cas de match nul, il n'y a pas de prolongation. Les équipes sont départagées par l'épreuve des tirs au but effectuée par les joueurs ayant terminé la rencontre.

Un classement est établi en fin du tournoi.

L'équipe terminant première de sa catégorie est titrée championne de la Ligue Futsal U15 et/ou U18

ARTICLE 5 - ARBITRAGE

Chaque match est dirigé par deux arbitres désignés par la CRA.

Les frais d'arbitrage sont à la charge des clubs présents.

Un joueur exclu ne peut participer aux autres rencontres du mini-championnat.

La durée des rencontres ne permet pas d'établir le cumul des fautes.

Un contrôle des licences est effectué par le corps arbitral ; toute tentative de fraude entraîne l'exclusion définitive de l'équipe concernée.

ARTICLE 6 – QUALIFICATIONS

Pour participer à l'épreuve, les joueurs doivent être titulaires d'une licence « Joueur Futsal ».

Il ne peut être inscrit au maximum que 10 joueurs sur la feuille de match.

Le port de chasubles est obligatoire pour les joueurs remplaçants.

Pour débiter ou poursuivre une rencontre, le nombre minimal de joueurs est de 3 dont 1 gardien de but. Si une équipe comporte moins de 3 joueurs, le match est arrêté définitivement.

ARTICLE 7- EQUIPEMENT

Les équipes doivent être en possession de deux jeux de maillots de couleurs différentes. C'est l'arbitre principal qui déterminera la couleur pour chaque équipe.

Les joueurs des équipes en présence doivent obligatoirement porter un maillot numéroté de 1 à 10

ARTICLE 8- BALLONS

Chaque équipe fournit au minimum 1 ballon homologué futsal.

ARTICLE 9 –FORFAIT

Toute équipe qui n'est pas présente sur le terrain 15 minutes après l'heure fixée pour la rencontre est déclarée forfait.

ARTICLE 10 -RESERVES-RECLAMATIONS-APPEL

Il est fait application du RP de la LFHF

ARTICLE 11 –DISCIPLINE

Il est fait application du règlement disciplinaire du RP de la LFHF

ARTICLE 12-CAS NON PREVUS

Les cas non prévus au présent règlement sont examinés par la commission régionale des compétitions jeunes et en dernier ressort par le conseil de ligue